



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
26/05/2020

**Présents** : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

**Date d'affichage**  
26/05/2020

**Excusé représenté** : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

**Absente** : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-36 : Désignation d'un Correspondant Défense.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal.

Les correspondants défense remplissent une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire propose les candidatures de M. David FRANCO, en qualité de délégué titulaire, et de M. Jean-Marie BRU, en qualité de délégué suppléant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et désigne **M. David FRANCO**, en qualité de Correspondant Défense titulaire, et **M. Jean-Marie BRU**, en qualité de Correspondant Défense suppléant.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU